

## NOTES DE LECTURE

### La Découverte | *Réseaux*

2011/2 - n° 166  
pages 261 à 276

ISSN 0751-7971

Article disponible en ligne à l'adresse:

-----  
<http://www.cairn.info/revue-reseaux-2011-2-page-261.htm>  
-----

Pour citer cet article :

-----  
« Notes de lecture » ,  
*Réseaux*, 2011/2 n° 166, p. 261-276. DOI : 10.3917/res.166.0261  
-----

Distribution électronique Cairn.info pour La Découverte.

© La Découverte. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

## NOTES DE LECTURE

**Loïc LAFARGUE DE GRANGENEUVE, *L'État face aux rave-parties. Les enjeux politiques du mouvement techno*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 2010, 169 p.**

Par Laurent TESSIER

Les *raves* ou *free parties* sont ces fêtes techno « libres », organisées hors du cadre des boîtes de nuit. Importés en France au début des années 1990, ces rassemblements festifs ont connu une dizaine d'années de grand succès, avant de retomber dans un relatif anonymat, à l'exception de quelques grands « teknivals » (festivals techno) annuels. Au début des années 2000, une série de travaux sociologiques a tenté de rendre compte de ce qui prenait la forme d'un « phénomène social » (et médiatique). Une grande partie des travaux publiés se concentrait alors sur l'expérience des « teufeurs », en tentant d'expliquer, à partir de démarches ethnographiques, l'attrait de ces fêtes techno pour leurs participants.

L'ouvrage de Loïc Lafargue de Grangeneuve, publié dix ans plus tard, semble en quelque sorte arriver « après la bataille ». Sa démarche est cependant salutaire, de deux points de vue au moins. Tout d'abord, il permet de faire le point, d'un point de vue déjà « socio-historique », sur les interprétations produites à l'époque, « à chaud ». Mais surtout, l'enquête de Lafargue apporte un véritable contrepoint aux enquêtes précitées, en se concentrant, non pas sur les participants ou les organisateurs de fêtes techno mais, comme l'indique le titre de l'ouvrage, sur le rôle de l'État. Il s'agit en l'occurrence pour l'auteur d'analyser les décisions, interactions et stratégies qu'entraînent ces fêtes, du côté du Ministère de la Culture, des gendarmes, des collectivités territoriales, des associations de prévention et surtout du Ministère de l'Intérieur, dont le rôle est ici considéré comme central.

L'ouvrage se divise en sept chapitres. Le premier commence par resituer historiquement le phénomène des *free parties*, de sa naissance en Grande-Bretagne à la fin des années 1980, à sa transplantation en France au cours des années 1990. Ce rappel permettra au lecteur non spécialiste de saisir le contexte géné-

ral, mais n'apportera sans doute pas d'éléments nouveaux aux connaisseurs. L'intérêt réel de l'ouvrage se précise par la suite. Les chapitres deux, trois quatre et cinq vont en effet décliner, à partir de différents angles, les relations complexes qui se créent et qui évoluent, entre le mouvement techno et l'ensemble des acteurs publics en présence.

Le chapitre deux détaille ainsi les hésitations stratégiques du Ministère de l'Intérieur, « entre répression et dialogue », lors de l'apparition du phénomène. Le chapitre trois se concentre quant à lui sur la question des *tekni-vals*, ces gigantesques fêtes techno, qui voient s'associer plusieurs « *sound systems* » (collectifs d'organisateur), et qui peuvent attirer plusieurs milliers de participants. Lafargue décrit bien le paradoxe qui va pousser, pendant un temps, Nicolas Sarkozy (alors Ministre de l'Intérieur et acteur majeur de ce dossier) à encourager le déroulement de quelques très grandes fêtes, tout en se montrant implacable avec les plus petits événements, même lorsque ceux-ci faisaient l'effort de se conformer à la législation. Le quatrième chapitre montre par la suite le revirement du Ministère, qui après un temps d'expérimentation, décide de revenir en arrière et de favoriser plutôt les petits événements au détriment des très grands... Entre hésitations, revirements et interférences entre différents corps de l'État, on voit ainsi dans ces pages se déployer une enquête de sociologie des organisations et de l'action publique particulièrement fine, s'appuyant en particulier sur de nombreux entretiens avec les fonctionnaires en charge de ces dossiers. Dans la même veine, le chapitre cinq s'intéresse aux relations entre le Ministère de l'Intérieur et celui de la Culture. Il permet de comprendre pourquoi les fonctionnaires rattachés à la Culture se sentent dépassés et/ou désintéressés par un phénomène culturel pourtant important (ne serait-ce que quantitativement), qu'ils vont progressivement abandonner totalement au Ministère de l'Intérieur.

Le chapitre six, dernier grand chapitre de l'ouvrage, s'attaque à l'épineuse question de la présence des drogues dans les fêtes techno. Cette question, qui a beaucoup joué dans la diabolisation de ces fêtes, a encore une fois plutôt été étudiée par les sociologues sous l'angle d'une description de l'expérience vécue des usagers. L'approche de Lafargue se démarque là aussi en s'intéressant aux différents positionnements et interactions entre acteurs publics et associatifs sur cette question. Le rôle spécifique de Médecins sans Frontières ou encore la question du « *testing* » sont ainsi particulièrement bien traités. Le *testing* est la pratique qui consiste, pour les associations de prévention, à proposer aux usagers de drogues de tester la composition du produit qu'ils s'appêtent à consommer, dans une logique de « réduction des risques ». Cette

pratique est le lieu de cristallisation d'un conflit entre différentes approches de la toxicomanie et donc des fêtes techno. Dans un extrait d'entretien, un bénévole d'une de ces associations de prévention explique par exemple : « *l'État a une pratique qui est à dominante répressive, même s'il y a quand même de la prévention, on a vu des choses se faire vachement intéressantes. Par exemple lors du teknival de Bretagne 2005 ( ) les forces de l'ordre ont juste dit [aux participants] de ne pas prendre leur véhicule, sans que ça aille jusqu'à l'amende. Il y avait quand même une forme de prévention qui était là* » (p. 141).

Cette partie est l'occasion pour Lafargue de proposer une analyse s'appuyant sur la théorie des effets pervers de Raymond Boudon. Plus généralement, dans sa conclusion, Lafargue réaffirme que « *la politique menée en France vis-à-vis des raves dans les années 1990 ressemble par bien des aspects à une illustration parfaite de la théorie des effets pervers* » (p. 158). Lafargue montre en effet à plusieurs reprises comment des décisions prises par différentes administrations entraînent des effets contraires aux objectifs qu'ils affichent. Ces analyses n'aboutissent cependant pas à une discussion approfondie du champ théorique des effets pervers, qui aurait pu être bienvenue.

Le très court dernier chapitre (seulement sept pages) revient finalement sur la structuration du mouvement techno lui-même qui, selon Lafargue, se construisit largement en réaction aux interventions publiques. Les motivations des acteurs, analysées de manière très fine du côté des acteurs publics, sont ici seulement esquissées. L'un des postulats de Lafargue repose sur l'idée que ces fêtes techno seraient par essence « apolitiques », et qu'il est donc paradoxal qu'elles aient fait l'objet d'une attention particulière du Ministère de l'Intérieur, plutôt que de celui de la Culture. Pour Lafargue, l'investissement du Ministère de l'Intérieur s'explique essentiellement par le jeu de mécanismes administratifs propres à l'État français, plutôt que par le caractère politique ou idéologique de ces mouvements.

On peut cependant s'étonner de cette qualification « apolitique » des *free parties*. Certes, dans un sens restreint, on peut dire que ces mouvements ne sont « ni de droite, ni de gauche ». Ils ne sont proches d'aucun parti politique en particulier, comme peuvent l'être certains mouvements ou milieux culturels. Cependant, n'est-ce pas là une vision quelque peu restrictive de l'engagement politique ? Lafargue rappelle à juste titre, mais rapidement, que le mouvement *free* est issu de la culture punk/travellers anglaise, elle-même fortement politisée. Les théoriciens du mouvement techno, et en particulier Hakim Bey et sa fameuse théorie de la zone autonome temporaire, considèrent le choix de

*l'exit* (la sortie de la société) dont parle Lafargue à plusieurs reprises, précisément comme une prise de position politique. Si l'ouvrage de Lafargue permet parfaitement de comprendre la réponse politique (de l'État) au mouvement techno, une véritable sociologie politique de ce mouvement reste donc sans doute à écrire.

Laurent TESSIER  
Institut Supérieur de Pédagogie  
l.tessier@icp.fr

**Antonio CASILLI, *Les liaisons numériques. Vers une nouvelle sociabilité ?*, Paris, Seuil, 2010, 332 p., 20 €.**

Par Émile GAYOSO

L'ouvrage se donne pour projet de déconstruire trois mythes : la fin de l'espace, ou la dématérialisation du monde qu'impliquerait l'essor d'Internet ; la mort du corps, qui serait devenu une entité obsolète dans un monde peuplé d'épures informationnelles ; et le déclin de la cohésion sociale, vaincue par les possibilités infinies d'une solitude connectée. Il est pour ce faire bâti sur une métaphore théâtrale : trois grandes notions (chacune étant l'objet d'une partie) : l'espace, le corps et le lien social, deviennent respectivement scène, protagoniste et intrigue avant d'être passées au crible du réseau des réseaux.

Pour mener à bien son programme, Antonio Casilli se dote d'un large éventail de moyens. Si bibliographie et webographie (essentiellement des blogs, dont le sien<sup>1</sup>) restent ses sources privilégiées, il a également recours à des carnets d'ethnographie en ligne, des retranscriptions d'entretiens ou des observations participantes, allant même parfois jusqu'à réaliser de petites expérimentations sociales. Trait méthodologique singulier : lorsque l'auteur mobilise ses entretiens, il le fait toujours en consacrant une sous-partie d'un chapitre à un enquêté particulier, donnant aux propos de celui-ci valeur de témoignage – mais écartant par ce choix la possibilité d'une mise en relief par comparaison avec d'autres entretiens.

Dans la première partie, intitulée « Espèces de (cyber)espaces », Antonio Casilli montre comment l'informatisation puis la mise en réseau de l'espace

---

1. <http://www.bodyspacesociety.eu/>

privé a été l'occasion d'un processus de domestication réciproque des machines par les humains et des humains par les machines. Il décrit comment un processus technique (la miniaturisation du matériel informatique) s'est converti en un processus social massif (la reconfiguration des trois espaces domestiques : physique, technologique et social) qui préside à de nouveaux agencements familiaux comme à une nouvelle représentation de la technologie informatique : « *l'ordinateur n'est plus un emblème de rationalité. Il est un objet de la maison qui, comme toutes les autres pièces d'ameublement, est chargé d'émotions domestiques, de significations quotidiennes* ».

Évidente hors-ligne, cette transformation de l'habitat et de son rôle social s'opère aussi en ligne. Relevant l'abondance des métaphores domestiques utilisées dans l'informatique (fenêtres, page d'accueil...), l'auteur, observant le souci d'hospitalité d'une jeune Coréenne sur le réseau social Cyworld, en induit la haute importance de la création d'un « espace intime commun », jusque dans les relations télématiques. Cherchant des filiations à cette pratique, il se réfère à l'*Essai sur le don* de Marcel Mauss et reconnaît dans la règle de l'hospitalité régnant sur les réseaux sociaux un avatar du mécanisme de don/contre-don. En quête d'autres filiations aux représentations du cyberspace en tant qu'espace social autonome, l'auteur développe les notions de communauté et de ville céleste, cette dernière renvoyant au récit biblique de la « nouvelle Jérusalem », lieu de vie des saints et des élus de Dieu. Alors que la première donnerait à l'espace numérique « son vivre-ensemble », la seconde lui conférerait un « sens de l'habitat dans des étendues immatérielles ».

Des profondes transformations qui affectent l'espace privé, la sphère publique n'est pas exempte. Antonio Casilli affirme, sur la base d'un entretien avec un cyberactiviste anglais et d'une observation participante au sein d'un groupe de blogueurs politiques californiens, que la « *distinction entre privé et public est de moins en moins tangible* ». Pour lui, la logique participative d'Internet, avec ses réseaux sociaux, ses listes de diffusion et ses blogs, non seulement montre que les usages numériques ne vont pas dans le sens d'une dépolitisation des citoyens, mais qu'ils peuvent, en court-circuitant les différents niveaux de représentation-politique, sinon renforcer la démocratie, du moins en redéfinir les règles.

Entre ces espaces privés et publics transformés, l'auteur se demande comment l'utilisateur parvient à se ménager un lieu propre. C'est l'occasion pour lui d'aborder ce qu'il appelle le « paradoxe de la *privacy* ». Comment expliquer que les internautes se préoccupent sans cesse davantage de la protection de leurs données pour en divulguer des quantités toujours plus importantes ?

Deux hypothèses sont avancées : d'une part, la gestion de la *privacy* serait à la fois contrôle des flux entrants et sortants d'informations, ce qui autoriserait les usagers à peser stratégiquement les risques du dévoilement et les gains de la visibilité ; d'autre part, ces bases de données d'informations personnelles que sont Facebook, MySpace et autres, mettraient en jeu une « surveillance participative » dont les internautes seraient des acteurs volontaires. On pourra regretter que cette deuxième hypothèse ne soit pas poussée plus avant.

Dans la deuxième partie, intitulée « Quête de corps, quête de soi », Antonio Casilli déconstruit le mythe de l'obsolescence du corps à l'ère numérique, pour montrer comment la corporéité multiforme que met en scène le Web est le lieu de sa réinvention, tant du point de vue anatomique que psycho-sociologique. Il montre que c'est à la convergence de l'idéologie du cyber-espace et du courant néo-gnostique qu'est réapparu le fantôme, jadis construit par les théologiens catholiques, d'un esprit détaché des impuretés du corps.

Pour étudier les « traces corporelles » que les usagers laissent sur Internet, l'auteur propose un cadre d'analyse tridimensionnel dans lequel les lignes de codes, les identifiants et les émoticônes seraient de dimension 1, les textes, images, vidéos et documents audio-visuels de dimension 2, tandis que les avatars des mondes 3D seraient, eux, de dimension 3. « Projet de soi », ces derniers seraient une actualisation virtuelle d'un catalogue de corps possibles, émanation des desiderata des internautes. Loin d'être une technologie d'annihilation du corps, Internet serait donc au contraire une technologie « capacitante », capable d'aider des patients à compléter le diagnostic de leur médecin et à reprendre le pouvoir sur leur corps, mais aussi d'accompagner des personnes handicapées dans leur vie sociale, ou encore d'encourager des anorexiques à défendre la norme de leur déviance. Pour Antonio Casilli, le corps en ligne n'est jamais une construction purement individuelle : c'est un « projet de nous » résultant d'une nouvelle « poétique de l'interface ».

La dernière partie, attachée à déconstruire le mythe des propriétés désocialisantes d'Internet, fait l'inventaire des caractéristiques du lien social numérique. L'auteur y cite Grannovetter, Burt et Milgram, pour affirmer que les réseaux sociaux mettent en pratique à la fois « la force des liens faibles », l'importance du comblement des trous structuraux dans le renforcement du capital social et la portée des effets « petits mondes », amplifiée par le Web 2.0. Étudiant les pratiques d'amitié et d'amour en ligne, il montre comment le *friending* (« activité productive qui crée de la valeur ajoutée à travers le travail collaboratif de plusieurs usagers interliés ») et le *dating* (l'ensemble des pratiques sociales d'un couple préparant la relation amoureuse) les transforment

respectivement, en réintroduisant pour le premier une sorte de « toilette » social, et en ritualisant, pour le second, la progression de la relation. Génératrices de confiance, les relations sociales assistées par ordinateur offrirait une maîtrise supplémentaire aux acteurs dans la construction de leur socialité. C'est pourquoi Antonio Casilli peut conclure en affirmant que « *les technologies numériques ne représentent pas une menace pour le lien social* », mais qu'« *elles en constituent au contraire des modalités complémentaires* ».

*Les liaisons numériques* se présente comme un manifeste en faveur de la sociabilité hybride qu'engendrent l'informatisation et la connexion croissante des sociétés humaines. Complémentaires des relations sociales traditionnelles, ces liaisons permettraient à la fois un enrichissement de l'espace social, un *empowerment* du corps et une diversification du lien social. On regrettera à cet égard que l'auteur ne s'attarde pas davantage sur les rapports de force qui président à la définition du cadre socio-technique des relations numériques ici analysées. Car c'est la négociation permanente des frontières entre public et privé, logiciel libre et propriétaire, économie du don et de l'attention, qui détermine les conditions d'une « nouvelle sociabilité ».

Émile GAYOSO

Orange Labs, SENSE – LATTS

e.r.gayoso@gmail.com

**Jean-Gabriel GANASCIA, *Voir et pouvoir : qui nous surveille ?*, Paris, Éd. du Pommier, 2009, 255 p.**

Par Frédéric OCQUETEAU

Voilà un essai décapant, propre à bousculer quelques-uns de nos blocages mentaux et peut-être paresse intellectuelles sur nos approches du contrôle et de la discipline en gésine dans nos sociétés du XXI<sup>e</sup> siècle. En effet, depuis plus de trente ans, une vulgate enracinée au sujet de la métaphore du *Panopticon* (souvent mêlée à celle du *Big Brother* d'Orwell) inhibe la pensée.

Il est pourtant nécessaire de réexaminer de fond en comble le fonctionnement réel des institutions (ou organismes) qui incarneraient au mieux les formes du « contrôle social » actuel, au-delà des longs conditionnements historiques de l'école, de l'usine ou de la prison, même s'il ne fait pas grand doute que les effets de ces derniers se font encore sentir. Car nul ne peut plus imaginer

que de nouvelles pratiques de contrôle, de surveillance et de contrainte, plus insidieuses encore que celles-là, se sont fait jour. Il faut bien en nommer les supports institutionnels pour pouvoir en scruter les pratiques, car comme l'a fort bien remarqué Luc Boltanski, il y a toujours des « *êtres sans corps à qui est déléguée la tâche de dire ce qu'il en est de ce qui est* »<sup>2</sup>.

Quelles sont les modalités majeures de la disciplinarisation sociale d'aujourd'hui ? Quels en sont les effets réels dans le monde de l'économie globalisée et virtualisée ? Jean-Gabriel Ganascia, professeur de philosophie à l'Université Pierre et Marie Curie (Paris VI), spécialiste reconnu de l'intelligence artificielle et des modélisations cognitives, fait pénétrer le lecteur au cœur de cette interrogation. Il mobilise pour ce faire, les thèses du philosophe italien Luciano Floridi au sujet de *l'infosphère*, cette sphère imaginaire enveloppant notre planète parcourue d'incessants flux d'informations où se côtoient désormais humains et organismes informationnels (« orins »), des espèces appartenant communément à la *biosphère* et à la *logosphère*.

Pour penser la nature actuelle du *contrôle social* de cette infosphère, l'auteur propose une métaphore alternative à celle que Michel Foucault avait empruntée à Bentham : le *Catopticon*. Ce terme est un néologisme de l'auteur. Il associe les termes « miroir » et « bas » : un regard venu d'en bas, (c'est-à-dire en position inférieure) par effet d'un miroir principal reflétant la réalité par en dessous ; par extension, il s'agit d'un regard d'en dessous, par opposition au regard de toute autorité en surplomb. Le *Catopticon* se présente comme un anti-Panopticon, et se justifie par le postulat suivant : au vu de l'extension indéfinie de la sphère privée, le rêve d'une communication parfaite et de transparence totale entre les êtres serait en passe de devenir l'horizon de notre terre plate<sup>3</sup>, « la tour centrale » ne servant plus à rien. De fait, elle serait remplacée par des pratiques généralisées de *sous-veillance* étendues à la planète entière, ce phénomène ayant été engendré par trois causes décisives : toutes les communications sont affectées par la supraconductivité informationnelle ; l'apparition de multiples agents conversationnels tels que les robots bavards et des outils de gestion des identités multiples a provoqué une extension virtuelle de soi-même ; et les *infos* (ou *orins*) se sont mis à proliférer.

À la manière de Thomas More, l'auteur considère le *Catopticon* comme l'utopie de notre temps. Il en décrit la figure comme un projet de société idéal, un

2. Luc Boltanski, *De la critique. Précis de sociologie de l'émancipation*, Paris, Gallimard, 2009, p. 117.

3. Il s'agit d'un emprunt à Thomas Friedman, *Le monde est plat*, Paris, Perrin, 2010.

espace ouvert, universel, invitant à une possible communication de chacun avec tous, sur un pied d'égalité. Ce projet annonce une parfaite transparence par le biais d'un état *d'équi-veillance* issu des regards mutuels en équilibre social. Mais à la différence de Thomas More cependant, le *Catopticon* évoquerait une utopie paradoxale, puisque la réalité tangible et déjà réalisée de l'univers virtuel est une utopie ne relevant pas de l'uchronie, l'intemporel traversant désormais le temps présent (p. 176).

La formation philosophique et scientifique de l'auteur le conduit à écrire des pages vertigineuses sur la consistance ontologique des *orins*, des robots et autres zombies. Il se prononce en effet sur la question de leur ontologisation, montrant que, pour accéder au stade d'humain, l'androïde doit être doté de trois consciences : une *conscience environnementale* (les machines l'auraient déjà), une *conscience phénoménologique* (de même en irait-il pour les zombies), mais surtout d'une *conscience réfléchie*, dont il serait encore dépourvu, mais peut-être pas pour longtemps. Un détour par les réflexions de Bruno Latour, ignorées dans cet ouvrage, avec lesquelles Ganascia entre pourtant en résonance troublante, aurait sans doute permis à l'auteur d'explorer plus à fond la question des conséquences des assemblages humains et des androïdes, plutôt que celle de l'ontologisation de ces derniers, avec laquelle le socio-criminologue reste moins à l'aise.

L'auteur se livre par ailleurs à quelques incursions socio-politiques à l'égard des mécanismes capables de différer la bonne marche de l'humanité vers cette utopie radieuse. Ganascia recense un certain nombre d'obstacles économiques et cognitifs mettant à mal l'extension indéfinie du *Grand Catopticon*. Les États étant devenus impuissants à réguler les mécanismes de l'économie mondiale (en dépit d'exceptions verrouillées, telles la Corée du Nord, figures condamnées, aux yeux de l'auteur), ce qui fait souci est ailleurs et se situe plutôt au sein des puissants outils de différenciation, de distinction et dans les nouveaux pouvoirs de la « nouvelle économie de l'attention » que secrètent incessamment moteurs de recherche, votes électroniques et autres systèmes de construction des réputations.

Voilà bien les véritables dangers de la *sous-veillance* généralisée. Ce sont principalement la perte de l'anonymat (la gestion des identités multiples implique un enregistrement continu de sa propre vie), celle du principe de gratuité (dans la société civile), et toutes les inégalités suscitées par les frustrations liées à l'apparition de nouveaux pouvoirs et de petits Léviathan.

Sans jamais mobiliser la rhétorique de l'Apocalypse, mais bien au contraire, en mesurant chacun de ses propos, J.-C. Ganascia concède aux résistants à cette utopie, le *droit* de conduire une réflexion sur leurs propres pare-feux,

c'est-à-dire d'opposer au *Catopticon* une pratique du secret et de l'opacité, laquelle implique le volontarisme du silence, du secret et du mensonge bien compris, mais surtout une pratique de la déconnexion et du débranchement.

Foucault avait dépeint une machinerie où le surveillant pouvait s'absenter sans que la possibilité de son regard puisse jamais s'évanouir à la conscience des surveillés. À l'heure du *Catopticon*, on ne voit guère d'autres possibilités que de s'absenter volontairement de l'emprise de la sous-veillance généralisée. Mais il ne semble pas à Jean-Gabriel Ganascia que des résistances à ce sujet puissent faire partie d'un *devoir* de l'humanité.

Frédéric OCQUETEAU

CNRS/CERSA

frederic.ocqueteau@cersa.cnrs.fr

**John MATHIASON, *Internet Governance. The new frontier of global institutions*, Londres et New York, Routledge, 2009, 178 p.**

Par Jean-Marie CHENOU

À mesure que l'importance de l'Internet dans nos vies quotidiennes augmente, l'intérêt de la science politique et des relations internationales pour la gouvernance de ce *medium* croît également. Les enjeux de pouvoir tant politiques qu'économiques se font chaque jour plus évidents. De plus en plus nombreuses sont donc les études de ce phénomène abordant cette question complexe : qui gouverne l'internet ?<sup>4</sup>

Les premiers pas dans le monde de la gouvernance de l'Internet sont difficiles. En plus de la complexité technique du fonctionnement du réseau des réseaux, il est délicat de se repérer parmi la pluralité des acteurs impliqués et leurs acronymes (ccTLDs succédant aux NCUC et autres gTLD-MoU). L'ouvrage de John

---

4. On peut citer celui de Milton Mueller, *Ruling the Root: Internet Governance and the taming of cyberspace* (Cambridge, MIT Press, 2002) qui a largement contribué à l'émergence du champ d'étude de la gouvernance de l'Internet, ou encore Don McLean, dir., *Internet Governance: A Grand collaboration* (New York, United Nations, 2005) ou, dans une perspective plus réaliste, Jack Goldsmith et Tim Wu, *Who Controls the Internet? Illusions of a Borderless World* (Oxford: Oxford University Press, 2008).

Mathiason entreprend de présenter la gouvernance de l'Internet de manière pédagogique, concise et relativement complète, suivant ainsi l'approche de la série *Global Institutions* de Routledge. La première et principale qualité de cet ouvrage est de réussir ce pari. En 150 pages, Mathiason définit l'Internet et la notion de gouvernance, retrace en quelques pages l'histoire de la gouvernance de l'Internet, passe en revue les différents acteurs, les grands défis de la gouvernance, le fonctionnement de l'*Internet Corporation for Assigned Names and Numbers* (ICANN), insiste sur la notion de multi-partenariat (*multistakeholdersim*), et envisage l'avenir des débats sur la gouvernance de l'Internet.

L'ouvrage part de la définition de la gouvernance de l'Internet adoptée lors du Sommet Mondial sur la Société de l'Information. « *Il faut entendre par gouvernance de l'Internet l'élaboration et l'application par les États, le secteur privé et la société civile, dans le cadre de leurs rôles respectifs, de principes, normes, règles, procédures de prise de décision et programmes communs propres à modeler l'évolution et l'utilisation de l'Internet*<sup>5</sup>. » Cette définition large autorise une réflexion politique sur la gouvernance de l'Internet, que Mathiason inscrit dans le cadre de la théorie des régimes en relations internationales.

La gouvernance de l'Internet regroupe principalement trois fonctions : la normalisation technique ; l'allocation et l'affectation de ressources ; les politiques publiques. La normalisation technique assure une certaine cohérence des formats et des protocoles utilisés sur le réseau des réseaux et permet l'interopérabilité de ses différentes composantes. L'allocation de ressources concerne principalement la coordination et la distribution pour usage exclusif d'adresses IP (adresse unique pour chaque ordinateur connecté au réseau) et de noms de domaines (adresses des sites web). Enfin, les politiques publiques abordent des problématiques liées à la gestion technique avec des résonances politiques plus larges, telles que la lutte contre la cybercriminalité ou la défense des droits de propriété intellectuelle.

Le cadre théorique utilisé par Mathiason s'inspire des théories institutionnalistes néolibérales des régimes dont il reprend la définition, tout en prenant en compte l'une des spécificités de la gouvernance de l'Internet, la notion de multi-partenariat. En effet, alors que la théorie des régimes classique se focalise sur les interactions entre États<sup>6</sup>, l'auteur s'intéresse aux différents

5. Rapport du Groupe de travail sur la gouvernance de l'Internet, Genève, juin 2005, disponible sur [www.wgig.org/docs/WGIGReport-French.pdf](http://www.wgig.org/docs/WGIGReport-French.pdf).

6. Voir Stephen D. Krasner (éd.), *International Regimes* (Ithaca, NY: Cornell University Press, 1983).

acteurs qui participent à la gouvernance de l'Internet. Selon lui, le rôle des acteurs non étatiques diffère d'autres régimes internationaux dans le domaine des télécommunications et découle de l'histoire spécifique de l'Internet marquée par le rôle prépondérant des ingénieurs, des entrepreneurs et des utilisateurs. Il recense cinq catégories principales d'acteurs : les gouvernements, les organisations intergouvernementales, le secteur privé, les organisations non gouvernementales et les universitaires.

Une autre spécificité de la gouvernance de l'Internet concerne le nombre et la variété des forums au sein desquels les politiques sont décidées. Il n'existe pas pour l'Internet une organisation principale autour de laquelle s'organise la gouvernance, même si l'ICANN revêt une importance particulière. L'ouvrage présente de manière synthétique l'ensemble de ces forums, avant de s'intéresser plus particulièrement à certains d'entre eux. Un tableau récapitule les forums et leurs domaines de compétence en différenciant les organisations intergouvernementales universelles (UIT, OMPI, OMC, etc.), les organisations intergouvernementales non universelles (UE, G8, etc.), les organisations non étatiques formelles (ICANN, Registres Internet Régionaux, etc.) et informelles (Internet Engineering Task Forces et autres).

*Internet Governance* reprend la thèse de Milton Mueller<sup>7</sup> selon laquelle la gouvernance de l'Internet serait née à la fin des années 1990 lors de la controverse sur la gestion des noms de domaines. Les noms de domaines sont divisés entre premier et second niveau. Les noms de domaines de premier niveau sont soit génériques (.com, .org) ou liés à un pays (.fr, .ch). Les noms de domaines de second niveau sont une manière d'associer un mot à un site web (www.unil.ch renvoie ainsi au site web de l'université de Lausanne) et sont donc l'enjeu de conflits commerciaux et de propriété intellectuelle. À la fin des années 1990, le système existant était critiqué d'une part par les marques déposées parce qu'il ne protégeait pas assez les droits de propriété intellectuelle, et plus généralement en ce qu'il accordait un monopole lucratif à un sous-traitant du gouvernement américain, puisque la « location » d'un nom de domaine est payante. Un ensemble d'acteurs, principalement aux États-Unis mais aussi dans le reste du monde, s'est joint à la controverse pour exprimer sa vision de la forme que devait revêtir la gouvernance des noms de domaines.

---

7. Milton Mueller, *Ruling the Root. Internet Governance and the taming of cyberspace* (Cambridge: MIT Press, 2002).

Pour Mathiason, la création de l'ICANN qui a résulté de cette controverse constitue un progrès par rapport aux forums intergouvernementaux classiques puisqu'elle inclut d'autres acteurs, mais n'est pas adaptée à la résolution de problèmes politiques essentiels de par son caractère technique. De plus, l'autorité qu'exerce le gouvernement américain sur l'ICANN n'est pas adaptée à l'universalité du réseau.

Le dernier tiers de l'ouvrage s'intéresse à la notion de multi-partenariat, à son émergence lors du Sommet Mondial sur la Société de l'Information à sa consécration dans le Forum sur la Gouvernance de l'Internet. La notion de multi-partenariat constitue à la fois la contribution théorique de Mathiason à la théorie des régimes et le programme politique qu'il a défendu depuis le Sommet Mondial sur la Société de l'Information. Cette notion, profondément inspirée du pluralisme libéral, revendique un dialogue et une coopération entre les différents acteurs qui ont un intérêt ou une vision à défendre sur un sujet précis. Les décisions sont donc délibérées et consensuelles, et prennent en compte la pluralité des acteurs et leurs divergences. Le Groupe de Travail sur la Gouvernance de l'Internet a par exemple mis en œuvre la règle de Chatham House selon laquelle les participants peuvent parler en leur nom propre et non pas en représentation de leur organisation, les informations tirées des discussions ne pouvant être utilisées que de manière anonyme. Cette règle faciliterait la discussion et éviterait les blocages inhérents à un débat public.

L'innovation majeure de la gouvernance de l'Internet du point de vue des défenseurs du multi-partenariat reste le Forum sur la Gouvernance de l'Internet créé sous l'égide des Nations unies et dont le mandat est aussi large que le nombre d'acteurs invités à y participer. Selon Mathiason, le modèle du Forum sur la gouvernance de l'Internet pourrait représenter un modèle de gouvernance au-delà de la diplomatie traditionnelle inter-étatique et s'appliquer à d'autres domaines de la politique internationale s'il était couronné de succès. Il s'agit donc d'une expérimentation politique importante dont l'auteur dresse le bilan des deux premières années d'existence. Pour Mathiason, ce modèle de multi-partenariat est prometteur et pourrait s'imposer à court terme dans les relations internationales, bien que les gouvernements doivent peut-être intervenir de temps à autre pour signer des conventions basées sur les discussions multi-partenaires.

Jean-Marie CHENOU  
 Université de Lausanne  
 Jean-Marie.Chenou@unil.ch

**William J. DRAKE et Ernest J. WILSON III, *Governing Global Electronic Networks. International perspectives on policy and power*, Cambridge, MA et Londres, MIT Press, 2009, 680 p.**

Par Jean-Marie CHENOU

Dans une perspective plus générale, bien que partageant nombre de postulats avec le livre de Mathiason (*Internet Governance. The new frontier of global institutions*), cet ouvrage collectif replace la gouvernance de l'Internet dans le contexte de celle des télécommunications. Il est lui aussi critique vis-à-vis du modèle intergouvernemental et insiste sur l'importance des expérimentations politiques liées à la gouvernance de l'Internet. Il apporte cependant un éclairage historique et aborde différents aspects de la gouvernance des télécommunications, ce qui permet une compréhension plus fine des mécanismes à l'œuvre dans les changements institutionnels de la gouvernance des télécommunications.

L'introduction de *Governing Global Electronic Networks* retrace ainsi l'histoire de la gouvernance des réseaux de communication, du télégraphe à nos jours, en insistant sur le fait que l'Internet constitue une deuxième rupture dans l'histoire des régimes de télécommunications après la vague de libéralisation et de privatisation des années 1980. Il serait aujourd'hui l'élément principal de la gouvernance des télécommunications, focalisant les débats et donnant lieu à des innovations institutionnelles autour de la notion de multi-partenariat.

Les quatorze contributions suivantes abordent différentes études de cas autour des thématiques de la gouvernance des infrastructures de télécommunications d'une part, de l'information, la communication et le commerce en réseau d'autre part, et enfin de la participation des acteurs non dominants à cette gouvernance. Bien que l'Internet ne soit pas le sujet unique de l'ouvrage, il y figure en bonne place, puisque la moitié des contributions s'intéresse directement au réseau des réseaux.

Parmi ces études de cas abordant des aspects très divers de la gouvernance des télécommunications, la critique de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT) de Don MacLean est à la fois très enrichissante puisqu'elle est écrite par un grand spécialiste de l'UIT, et très révélatrice de la posture de l'ouvrage en faveur d'une réforme des institutions existantes vers des forums multi-partenaires incluant le secteur privé et la société civile. Un autre chapitre particulièrement intéressant de la première partie porte sur l'accord général sur le commerce et les services et souligne l'importance des télécommunica-

tions dans un contexte plus général de servicialisation de l'économie et de recherche de nouvelles stratégies de développement dans les pays du Sud. Il insiste par ailleurs sur le rôle du commerce électronique dans les services.

La deuxième partie de l'ouvrage élargit les questions de gouvernance à la thématique du contenu. Il s'agit d'un point clé de la politisation de la gouvernance des télécommunications en général et de l'Internet en particulier. C'est autour du contenu que se mobilisent les acteurs de la gouvernance et que les débats se développent au-delà des cercles d'experts. Les contributions abordent ici des notions telles que la diversité culturelle, pour la confronter avec la défense du libre-échange, et le droit de l'Homme à communiquer, idée née dans les années 1970 et qui reste aujourd'hui encore difficile à articuler avec la réglementation des contenus des télécommunications. Un chapitre de cette partie aborde l'épineuse question de la réglementation du contenu de l'Internet qui aurait peut-être mérité une place plus large dans l'ouvrage. Un autre chapitre se focalise sur la question de la protection de la vie privée qui occupe actuellement une place à part dans les débats, notamment en Europe, dans un contexte de guerre contre le terrorisme dans lequel les gouvernements cherchent à restreindre les droits à la protection de la vie privée pour des raisons de sécurité. Cette contribution apporte un éclairage nuancé sur le rôle des acteurs privés dans la gouvernance de l'Internet, en analysant le rôle des communautés épistémiques ou des associations de consommateurs, tout en articulant leur pouvoir avec celui des États. D'un point de vue d'économie politique internationale, il s'agit là de l'analyse la plus fine de l'ouvrage.

Enfin, la dernière partie s'intéresse aux acteurs non dominants, c'est-à-dire aux pays en voie de développement et à la société civile. Il est difficile pour les pays les plus pauvres de participer à la gouvernance des télécommunications et le fossé Nord-Sud est particulièrement marqué. Les pays du Sud participent sans pouvoir vraiment influencer les décisions et sans en tirer de bénéfice : un chapitre illustre ce constat avec le cas de l'Afrique du Sud, un autre avec la Corée du Sud. Les barrières à l'entrée sont notamment la langue – les négociations sont exclusivement en anglais et sans traduction –, le manque de ressources financières, le manque d'expertise sur ces questions, l'absence d'intérêts clairement définis et des expériences historiques et culturelles différentes de la culture anglo-saxonne dont sont imprégnées les formes que revêtent les négociations. Les représentants de la société civile rencontrent des problèmes similaires, particulièrement lorsqu'ils ne sont pas originaires des pays du Nord. Un chapitre se demande donc si ces participants sont des acteurs ou de simples spectateurs de la gouvernance. Si le constat est clair, les

recommandations des auteurs sont plus floues et les possibilités d'améliorer le système en faveur des acteurs subalternes plus infimes.

Ce livre manifeste la consolidation d'un champ d'étude relativement nouveau, celui de la gouvernance de l'Internet. À partir d'une perspective historique et politique plus large, il ébauche l'étude interdisciplinaire et holistique que l'introduction de William Drake appelle de ses vœux. Avec l'ouvrage de Mathiason, il donne un aperçu des grandes questions transversales de la gouvernance de l'Internet qui malgré la nécessité de l'interdisciplinarité renvoient aux questionnements sur le pouvoir et rattachent l'étude de la gouvernance de l'Internet à la science politique.

Tout comme l'ouvrage de Mathiason, ce livre rencontre des limites qui sont d'abord théoriques. Il s'ancre dans la théorie des régimes en relations internationales qui a été largement critiquée depuis son apparition dans les années 1980. Bien que les auteurs ne reprennent pas à leur compte le stato-centrisme de cette approche qui sied particulièrement mal à l'étude de la gouvernance de l'internet, ils n'étaient pas leur intention d'inclure les acteurs non étatiques, malgré le bouleversement que cela représente pour cette théorie. Les auteurs ferment ainsi les yeux sur les nombreuses approches différentes qui existent dans les relations internationales et qui éclaireraient les questionnements des auteurs d'un jour nouveau et faciliteraient l'inclusion des acteurs non étatiques. On peut notamment penser aux approches hétérodoxes en économie politique internationale qui n'opposent pas systématiquement acteurs privés et États, mais permettent de penser leurs interactions. De plus, les auteurs ne remettent pas en cause un système dont l'ouvrage montre bien l'injustice. Ils proposent, afin d'améliorer la gouvernance de l'Internet, d'élargir la participation du secteur privé et de la société civile et de réduire l'influence des États, alors même que plusieurs contributions à l'ouvrage *Governing Global Electronic Networks* montrent les limites de cette stratégie. Ce dernier point illustre la difficulté d'être à la fois analyste et acteur du système. Le rôle important qu'ont joué historiquement et que continuent de jouer les universitaires dans la gouvernance de l'Internet laisse peu de place aux approches critiques et à la remise en cause des postulats de la gouvernance de l'Internet pour favoriser des approches basées sur la résolution de problèmes concrets prônant un approfondissement et un élargissement des institutions existantes que l'on pourrait parfois qualifier de fuite en avant.

Jean-Marie CHENOU  
Université de Lausanne  
Jean-Marie.Chenou@unil.ch